

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78092

Objet

ECOLE PELLETAN :
DEMANDE DE SUBVENTION
POUR "CLASSES-NATURE".

DATE DE CONVOCATION

23 JUIN 1978

DATE D'AFFICHAGE

23 JUIN 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit

le trente juin

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LIS, BOUTET, FABER, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, POUGET, BOISARD, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, CABAL, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. CABAL

BOUCHET par M. FABER

Melle FOUCHE par M. TETARD

Absents : MM. M. LACHAUD par M. DUFOUR

GUICHAOUA, VIAUD

Excusé : M. PAPEAU

M MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 27 Février 1978, Mme CAROIT, Institutrice d'une classe de C.P. et M. TOUROUDE, Instituteur d'une classe de CM1-2 à l'Ecole PELLETAN, sollicitent une subvention Municipale pour le séjour des élèves de leur classe à l'île d'Oléron, en "classes-nature" durant une semaine début Juin.

En 1977, la Commune avait versé pour une classe une subvention de 500 F, et il semble raisonnable, pour cette année, d'allouer pour les 2 classes, une somme de 1.000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

-VU la demande présentée par l'Ecole PELLETAN et les bilans joints,

DECIDE :

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 1.000 F (MILLE FRANCS) au Conseil des Parents d'élèves de l'Ecole Mixte PELLETAN, afin d'alléger les prix de séjour aux enfants, en "classes-nature", dans l'île d'Oléron.

- d'imputer cette dépense sur les crédits ouverts au B.P. 1978,
chapitre 944, article 657 "crédits réservés".

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre MM. les Membres présents,

Pour extrait conforme,



Le Maire,

